

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le



ID : 041-214100976-20220927-DELIB2022063-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
En exercice :	19
Présents :	17
Pouvoir :	2
Votes : pour :	19
contre :	0
abstention :	0
Date de la convocation :	21 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 27 septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de GIEVRES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gièvres sous la présidence de Madame Françoise GILOT-LECLERC, maire.

PRESENTS : Mme Françoise GILOT-LECLERC, M. Benoit PENET, Mme Marie-Thérèse DRUESNE, M. Serge DUVOUX, Mme Christine THIRY, M. Julien BERGEAT, Mme Claudine BLOIS, M. Jean-Claude COUTANT, Mme Blandine VATIN, M. Luis DIAS, Mme Christine JOUET, Mme Myriam LEROUX, M. Eric MOUSSOUT, M. Frédéric MITRI, M. Michel CARRE, M. Jean-Paul FRULOTTI et M. Hervé GUENAI.

ABSENTS EXCUSES : Madame Jacqueline LE MASSON et Madame Pascale TOYER.

Pouvoir de Madame Jacqueline LE MASSON à Madame Christine THIRY et de Madame Pascale TOYER à Monsieur Jean-Paul FURLOTTI

Madame Blandine VATIN a été nommée secrétaire de séance.

2022-063 – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Sur présentation de la commission des finances réunie le 23 septembre, il est proposé d'adopter à compter du 1^{er} janvier 2023 les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit :

	Modalités	Tarif
Location cuisine	Par jour	100 €
Consommation chaud/froid	Sur Relevé	Suivant tarif en vigueur
Caution		3 000 €
Ménage non effectué ou succinct	(salle balayée, chaises et tables nettoyées non empilées pour contrôle, bar nettoyé, sanitaires nettoyés, vestiaires nettoyés,	350 €

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le



ID : 041-214100976-20220927-DELIB2022063-DE

matériels de cuisine nettoyés, déchets triés dans les conteneurs appropriés, parking nettoyé)

Deux chèques sont demandés à la réservation : un pour la caution et un autre pour le ménage.

Commune : particuliers, associations	Sans cuisine	Avec cuisine
1 jour ou jour férié semaine	250 €	350 €
2 jours	Pas de location	550 €
3 jours	Pas de location	750 €

Hors Commune : particuliers, associations	Sans cuisine	Avec cuisine
1 jour ou jour férié semaine	350 €	450 €
2 jours	Pas de location	650 €
3 jours	Pas de location	900 €

Professionnels	Sans cuisine	Avec cuisine
Spectacles, bals	Pas de location	800 €/ jour
Location vente	500 €/ jour	Pas de location

Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

A Gièvres, le 3 octobre 2022

Le secrétaire de séance

Le Maire

Blandine VATIN

Françoise GILOT-LECLERC

